



ACOP-F

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE DE L'ACOP-F AVEC
BERNARD LEJEUNE
CONSEILLER SOCIAL
AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

► **Le jeudi 21 juin 2012, les représentants de l'ACOP-F ont été reçus en audience par B. Lejeune dans les locaux du ministère de l'Education nationale, au 110 rue de Grenelle. Durée de l'audience 1h30**

Pour l'ACOPF : Dominique Hocquard (Président), Sylvie Amici (Secrétaire générale) et Rodrigue Ozenne (Vice-président)

Pour le ministère de l'Education nationale : Bernard Lejeune, conseiller social, chargé des relations avec les académies, des DOM-TOM, des personnels et de l'enseignement privé.

- **Présentation de l'ACOP-F et exposé de la situation**

D. Hocquard, après une brève présentation de l'ACOP-F et de ses activités (JNE, revue « Questions d'orientation »...), a rappelé que les CIO, les services d'orientation de l'Education nationale et les personnels sont fortement sollicités. Il a mentionné notamment la mise en place de la réforme du lycée, son volet accompagnement personnalisé, l'intégration des adolescents en situation de handicap, la contribution au repérage et au suivi des élèves en difficultés et la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans le même temps, ils ont été confrontés à une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail et à une fragilisation du réseau des CIO liées à une baisse drastique des budgets alloués aux CIO, à une diminution du recrutement des CO-P (au moment où les départs en retraite s'intensifient), à la fermeture/fusion de Centres d'Information et d'Orientation (CIO), à des déménagements dans des locaux inappropriés, à la mise en place du SPO et de la labellisation sans concertation et dans la précipitation.

S'appuyant sur le nombre de postes de CO-P mis au concours (65) en regard de celui des départs, ainsi que sur les résultats de l'enquête conduite en 2010 par l'ACOP-F sur l'état des CIO, D. Hocquard a expliqué en quoi les services d'orientation de l'Education nationale, ont été particulièrement malmenés lors de la précédente mandature, et comment concrètement cela a affecté les personnels. Il a notamment rappelé qu'en 2014, au rythme des départs et en fonction des recrutements actuels, le nombre de COP titulaires sera en dessous de la barre des 2000 alors qu'il était de plus de 4000 en 2003. Que dire de la restructuration de la carte des CIO sur le territoire ? Depuis un peu plus d'un an, c'est une quinzaine de CIO qui a disparu du paysage.

B. Lejeune s'est montré particulièrement attentif à cet état des lieux et a bien compris quelles inquiétudes étaient les nôtres. Il a expliqué qu'il connaissait assez bien les personnels d'orientation et leurs rôles au sein de l'Education nationale pour les avoir rencontrés à plusieurs reprises dans ses anciennes fonctions de Secrétaire Général du rectorat de l'académie de Lyon. Néanmoins, il a précisé que l'absence de reconnaissance n'était pas une problématique spécifique aux CO-P, même s'il a admis ne pas comprendre quelle était la logique poursuivie par les gouvernements précédents en matière d'orientation scolaire et de recrutement; il a pointé l'absence de ligne politique claire.

- **Relations sociales et concertation**

B. Lejeune a présenté les grandes lignes de la démarche qui sera celle du ministère dans les mois qui viennent, en prenant la précaution de préciser qu'aucune décision n'était arrêtée pour le moment et qu'il n'y aurait pas de réponses toutes faites. D'après notre interlocuteur, le ministre a clairement en tête la question de l'orientation. Toutefois, sa priorité est de replacer l'école dans la Nation, de redonner du sens, de réduire la distance qui s'est créée entre l'école et ses usagers. Pour ce faire, il lui importe de définir « ce que l'on veut pour notre école ». La priorité affichée est la réussite éducative de tous. Elus, organisations syndicales, associations, fédérations de parents... seront bientôt concertés pour discuter des priorités. Une large concertation est prévue dans les mois qui viennent et sera suivie en novembre ou décembre d'une nouvelle loi sur l'école. B. Lejeune a insisté sur la nécessité d'associer tous les acteurs de la communauté éducative et de considérer les idées des différents partenaires pour faire évoluer le système, pour définir de quoi les élèves ont besoin, pour ensuite clarifier les rôles de chacun. Il a invité l'Association à ne pas penser les évolutions de manière strictement catégorielle. Le ministre se veut d'abord un ministre « des élèves » avant d'être un ministre des personnels a-t-il déclaré.

L'ACOP-F entend bien prendre toute sa place dans ce dialogue en y réaffirmant notamment le rôle des CO-P dans leur contribution à la réussite scolaire de tous les élèves et à la prévention de l'échec scolaire.

D. Hocquard réaffirme que « contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves » et « prévenir l'échec scolaire » sont des valeurs qui fondent la culture de notre association et qu'elle entend défendre.

- **Recrutement de personnels (dans les CIO)**

B. Lejeune est revenu sur un des engagements majeurs de la campagne présidentielle : la question des 60000 postes. Il a expliqué que ces postes ne seraient pas nécessairement dédiés aux personnels enseignants mais seraient équitablement répartis entre les différentes catégories de personnels. Les fortes contraintes budgétaires imposeront des arbitrages dans l'intérêt des élèves et de leurs familles. L'ACOP-F a exprimé toute l'importance qu'elle attachait à un recrutement de CO-P qui soit à la hauteur des enjeux.

- **Les missions des COP et DCIO**

B. Lejeune conçoit que les missions et les sollicitations des COP n'ont eu de cesse de se diversifier. Pour autant, il explique que le ministère repartira de l'existant, pour l'adapter aux besoins mis à jour. Plutôt qu'un retour sur les décisions antérieures et leur annulation, il avance l'hypothèse que le ministère procédera à un travail de réécriture de certaines missions et définira des priorités en fonction des évolutions à venir pour l'Ecole.

S. Amici rappelle que le texte sur ces missions vient d'être réécrit et publié. Autour de la question des missions, elle déplore que l'orientation soit trop souvent rabattue par certains sur d'illusoires perspectives adéquationnistes, ou confondue avec l'insertion et regrette l'absence d'une vision éducative développementale à long terme de l'orientation.

- **La fermeture/fusion des CIO et la situation des CIO à gestion départementale**

D. Hocquard rappelle que la fermeture et le regroupement des CIO ont eu lieu au moment où le SPO se mettait en place. Il a également fait état de la décision de nombreux Conseils Généraux de se désengager du financement des CIO dont ils ont la charge et des conséquences de cette décision. A ce propos, il rappelle la décision du Conseil Constitutionnel relative au financement des CIO départementaux du 13 juillet 2011 et cite l'exemple d'accords qui ont eu lieu entre des rectorats et des collectivités territoriales dégagées par convention de tout engagement financier pourtant prévu par la loi, faisant ainsi supporter au budget des CIO d'Etat déjà très faible, le manque à gagner !

A propos de la fermeture de CIO « ruraux », S. Amici évoque des difficultés de mobilité dans les territoires ruraux pour souligner le besoin de services d'orientation de proximité que sont les CIO, ainsi que des frais de déplacement pour les personnels.

L'ACOP-F demande de mettre fin aux fermetures et aux fusions de CIO et demande de régulariser la situation des CIO à gestion départementale que les CG ne financent plus.

- **Labellisation des services**

D. Hocquard a souligné la précipitation avec laquelle la labellisation s'est faite dans certaines académies et rappelle le moratoire demandé par l'ACOP-F à ce sujet. Il redit son opposition à une dilution du réseau des CIO dans des montages institutionnels pensés du seul point de vue de l'emploi et de l'insertion en soulignant la spécificité des CIO dans les bassins d'éducation et de formation. Il a indiqué que l'orientation ne peut être définie de ces seuls points de vue et rappelle la dimension éducative du travail des CO-P. Pourquoi créer des « guichets uniques » sur le format des cités des métiers en dépouillant littéralement les services publics existants de leurs personnels, au détriment de l'activité dans les CIO et établissements, pour les faire rejoindre une « coquille vide » ? Est-ce le prix à payer pour « mettre en cohérence les actions des différents acteurs » ?

- **Décentralisation et Régionalisation de l'orientation**

Les représentants de l'ACOP-F ont également abordé la question de l'acte 3 de la décentralisation et dit leur inquiétude à ce sujet. Comment interpréter, en effet, les propos du Ministre : « Nous avons besoin des régions pour refonder radicalement l'orientation de nos élèves notamment pour éviter la reproduction et l'accroissement des inégalités » exprimés le 1er juin 2012 à l'occasion du forum des enseignants innovants ? Que penser par ailleurs des récentes déclarations de l'Association des Régions de France (ARF) qui revendique la maîtrise du segment formation-orientation-emploi ?

L'ACOP-F exprime son opposition au projet de sortir les CIO de l'Education nationale ou de les « dissoudre » dans des espaces « métiers » régionaux et rappelle que les interventions des conseillers d'orientation-psychologues constituent une ressource dans la mise en oeuvre d'une politique éducative véritablement ambitieuse pour tous les élèves.

B. Lejeune a enregistré cette prise de position et a rappelé que tous les acteurs auraient leur rôle au sein du ministère de l'Education nationale à condition de s'inscrire dans la cohérence d'ensemble. Pour se montrer quelque peu rassurant, il a évoqué la dimension « régalienne » du service public de l'orientation de l'Education nationale.

- **Psychologie et Orientation à l'Ecole**

D. Hocquard a réaffirmé toute l'importance de la première orientation ou orientation initiale dans les choix futurs d'une personne et développe l'idée d'une orientation scolaire juste et ambitieuse. Cette orientation repose sur un rapport positif à l'école et aux savoirs et par un véritable accompagnement individualisé fondé sur l'écoute et l'analyse des besoins du jeune. Elle est différente dans ses processus, dans ses méthodes, dans ses objectifs, de l'orientation professionnelle des adultes.

B. Lejeune s'est montré sensible à cette notion d'orientation initiale.

Les représentants de l'ACOP-F ont souligné la nécessité d'une réflexion globale du Ministère de l'Education nationale sur la place de la psychologie dans l'Ecole, en précisant qu'il ne s'agissait pas d'assimiler la psychologie scolaire et la psychologie de l'orientation. L'une traite des apprentissages et de la socialisation des individus alors que la seconde conçoit les apprentissages en lien avec les projets d'avenir des personnes.

Ces remarques conduisent également Sylvie Amici à expliquer clairement notre conception du métier de conseiller d'orientation-psychologue, de sa place et de son rôle qualifié de psychologue au sein de l'institution qu'est l'Education nationale : un métier nourrit d'une conception étendue de la psychologie de l'orientation, et qu'il ne s'agit pas de réduire à la psychologie de l'éducation ou de confondre avec une psychologie clinique aux approches et visées psychothérapeutiques. C'est bien être conseiller d'orientation et psychologue qui nous permet d'articuler de manière équilibrée psychologie du sujet, projet de vie et dimension sociale pour contribuer à la réussite scolaire de tous et à la lutte contre les inégalités.

- **l'ACOP-F rappelle les questions posées dans son courrier aux présidentiables et restées pour l'instant sans réponse**

- Comment envisagez-vous la place de l'Orientation dans l'Éducation nationale ?
- Quels principes et quelles priorités guideront vos actions en matière d'orientation scolaire ?
- Quels investissements serez-vous prêts à consentir pour garantir la pérennité de cette institution ?
- Êtes-vous favorable à l'arrêt immédiat des fermetures et regroupements de CIO ?
- Pourra-t-on compter sur votre détermination pour recruter en nombre des COP à partir d'un concours interne et externe conforme à leur qualification de psychologue?
- Quelle ambition formez-vous pour la formation des COP/DCIO ?

Dans la perspective de trouver des réponses à ces questions, B. Lejeune invite l'ACOP-F à prendre contact avec Bruno Julliard, conseiller auprès du ministre, mais aussi avec Georges Pau-Langevin, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative.

- **Conclusion**

Cette audience s'est déroulée dans un climat bienveillant. Notre interlocuteur s'est montré à l'écoute; néanmoins nous ressortons de cette audience sans aucune garantie, sans engagement ni sur les missions, ni sur les recrutements, ni sur les fermetures/fusions de CIO.

Les questions du recrutement et des contenus de formation des CO-P n'ont pu être abordées lors de cette première entrevue, ni l'arrêté du 13 mars 2012 modifiant le recrutement et les nouvelles modalités de formation des CO-P.

- **Audiences à venir :**

D'autres audiences sont prévues avec :

Madame Georges Pau-Langevin, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargée de la Réussite éducative.

Monsieur Bruno Julliard, conseiller auprès du ministre de l'éducation nationale.

Monsieur Alain Rousset, président de l'association des régions de France et président du Conseil Régional d'Aquitaine.

